

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

**EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 932)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Petex, M. Ray, M. Cordier et M. Jeanbrun

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 3 propose que l'État participe au financement du dispositif à travers un fonds national d'expérimentation.

Rapporté au PIB, pour la 7e année consécutive, la France est le pays d'Europe qui consacre le plus à la protection sociale. Ces prestations sociales représentent près de 40 % du revenu disponible des ménages pauvres. De plus, le Gouvernement subventionne les associations d'aide alimentaire à hauteur de 160 millions d'euros par an, et délivre des chèques alimentaires aux foyers les plus modestes.

Dans un contexte de finances publiques extrêmement tendues, il n'est plus possible de demander toujours plus à l'Etat. L'urgence est au contraire de mettre fin au dérapage de nos finances publiques en réalisant les économies qui s'imposent, et de valoriser le travail pour améliorer le pouvoir d'achat des Français.